|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG EMPL Unité B.4 Allemagne, Autriche, Slovénie, Croatie |
| Numéro de poste Sysper: | 91280 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Michael MORASS  1er trimestre  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité fournit des informations sur le marché du travail, suit et évalue les réformes et l’évolution des politiques liées à l’emploi, aux affaires sociales et aux compétences en Allemagne, en Autriche, en Slovénie et en Croatie. Il prépare des documents relatifs à l’emploi, aux compétences et aux questions sociales par pays pour ces pays dans le cadre du Semestre européen afin de renforcer la base factuelle pour l’évolution et le suivi de la législation de l’UE et pour le Semestre européen. L’unité assure, en étroite coopération avec les États membres et les parties prenantes (telles que les partenaires sociaux, la société civile, etc.), la programmation et la mise en œuvre efficientes et efficaces du Fonds social européen plus (2021-2027), y compris le Fonds européen pour les Plus Démunis. Elle coordonne ces fonds avec d’autres sources de financement européennes, notamment le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR), et contribue à l’évaluation et au suivi. L’unité veille également à l’application effective des règlements pertinents relatifs à la politique de cohésion en coopérant avec les services de la Commission, les autorités régionales/nationales, les institutions européennes, et en particulier la Cour des comptes européenne.

**Présentation du poste (nous proposons)**

La END sélectionnée soutiendra l’élaboration et la mise en œuvre de programmes du FSE plus en Allemagne dans le cadre de la politique de cohésion de l’UE et en partenariat avec l’État membre. L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des incidences sur des dossiers qu’il aurait dû traiter au sein de son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ou dans des cas directement adjacents. En aucun cas, il ne représente la Commission en vue de prendre des engagements, financiers ou autres, ou de négocier au nom de la Commission. Les END sélectionnés participeront également à la fourniture de renseignements sur le marché du travail, au suivi et à l’évaluation des réformes et de l’évolution des politiques dans les domaines de l’emploi, des affaires sociales et des compétences en Allemagne. D’autres tâches peuvent être discutées, reflétant les intérêts de la END sélectionnée et ceux de l’unité.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

L’END sélectionné devrait avoir :

* bonnes capacités rédactionnelles et de communication, compte tenu notamment de la fréquence élevée des contacts avec les autorités nationales et régionales et les parties prenantes (partenaires sociaux, société civile, universités et autres institutions) et avec d’autres services de la Commission dans un contexte interservices;
* la capacité d’effectuer une analyse des politiques avec un raisonnement structuré et un fondement factuel (y compris des données statistiques);
* avoir d’excellentes aptitudes au travail en équipe;
* une attitude proactive et pragmatique à l’égard de la résolution des problèmes et
* la capacité de fournir des résultats dans des délais serrés et réglementaires.

Expérience antérieure en

* la gestion, l’évaluation ou l’audit des programmes des Fonds structurels et/ou
* l’analyse de l’emploi et de la politique sociale et/ou
* l’analyse du système politique allemand sera considérée comme un avantage.

En ce qui concerne les langues, la maîtrise de l’allemand est une condition préalable et une bonne capacité à travailler en anglais.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)